



L'IMPLANT DENTAIRE

L'implant dentaire est une racine artificielle en titane, matériau utilisé pour les prothèses de hanche, parfaitement biocompatible. Un pilier est vissé dans celui-ci, puis une couronne est posée.

Les implants ont pour fonction de remplacer une dent manquante. Une seule dent manquante peut provoquer des migrations ou une usure prématurée des autres dents, des problèmes de gencives et une mauvaise esthétique. De plus, des problèmes de mastication peuvent entraîner des troubles digestifs et des troubles posturo-squelettiques.



L'INTERVENTION :

C'est une intervention bénigne. La pose réalisée sous anesthésie locale, est sans suite douloureuse.

LES CONDITIONS :

Un questionnaire médical complet et un examen radiologique en trois dimensions (scanner) sera réalisé pour permettre de valider la pose d'implant.